

DEMANDE DE CONCESSION

Articles L. 2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23 du Code général de collectivités territoriales
Règlement municipal des cimetières en vigueur au 30 mars 2022

Je soussigné (e)*.....(nom de naissance)

.....(nom d'usage)

Domicilié(e) à*.....

Téléphone.....courriel.....@.....

Souhaite acquérir une concession seul(e)

Et

Souhaite être co concessionnaire avec M.....

Afin d'y fonder la sépulture.....

INDIVIDUELLE pour :

FAMILIALE pour la (les) famille(s) :

COLLECTIVE pour :

moi-même OUI NON

pour une durée de.....au tarif de.....

A compter du 11/04/2022- Selon délibération 2022-04-02

	au sol	case de columbarium	cavurne
15 ans		<input type="checkbox"/> 250€	
30 ans	<input type="checkbox"/> 500€	<input type="checkbox"/> 350€	<input type="checkbox"/> 250€
50 ans •	<input type="checkbox"/> 1500€		<input type="checkbox"/> 750€
Perpétuelle •	<input type="checkbox"/> 5000€		<input type="checkbox"/> 2500€
• caveau obligatoire			

Il sera versé à la caisse municipale une somme de (en chiffre) :

Somme en lettre.....

Fait à*..... le*

Signature du demandeur* :

* renseignements obligatoires

... / ...

Documents à fournir :

- Copie de pièce d'identité
- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Règlement général sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des
données à caractère personnel (RGPD) du 23 mai 2018

Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des
données à caractère personnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil dans un fichier informatisé ayant pour finalité la gestion des concessions dans les cimetières.

Les champs de ce formulaire marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.

Les dossiers de demandes de concessions sont conservées par la mairie jusqu'à la reprise administrative de la concession.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De

plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Service de l'état civil de la ville de Samois-sur-Seine par courrier ou par courriel aux adresses suivantes :

Service de l'état civil - place de la République - 77920 Samois-sur-Seine
etatcivil@samois-sur-seine.fr

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Samois-sur-Seine en envoyant un courriel.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).